

Date d'affichage : 02/11/2020

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 30/10/2020**

Présents : MM. Fk PORET, C.FOURNIER, D.SAUVAGE, J.VARLET

Excusé : M. T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Mail de CALAIS AS en date du 24/10/2020 déclarant le forfait général de son équipe B évoluant en SD7 : amende 100€.

Journée du 13/09/2020

SD3C-50580.1 BOURTHES B/LYS AA FC. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. BOURTHES B 1 – LYS AA FC 2.

Journée du 27/09/2020

SD6C-51404.1 LONGUENESSE MALA FOOT B/RACQUINGHEM B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info : LONGUENESSE MALA FOOT B 5 – RACQUINGHEM B 4.

Journées des 13 au 18/10/2020

Dossier COVID de CALAIS CATENA : matchs non joués suite à suspicion de COVID et par principe de précaution, le club ayant envoyé les justificatifs pour les reports des matchs avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer, transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD1C-52097.1 Homologué : CAMPAGNE LES HESDIN 3 – CALAIS BEAU MARAIS 1.

FEMà8D1A-53191.1 GUINES MARAIS/CALAIS BEAU MARAIS. 2^{ème} forfait de Calais Beau Marais (mail du club). Homologué : GUINES MARAIS 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Match retour le 17/04/2021 à Guines Marais. Amende 23€ à Calais Beau Marais à Calais Beau Marais

FEMà8D1B-53247.1 VERCHOCQ/MARESQUEL. 2^{ème} forfait de Maresquel. Homologué : VERCHOCQ 3 – MARESQUEL 0 par forfait. Match retour le 18/04/2021 à Verchocq. Amende 23€ à Maresquel.

FEMà8D1B-53248.1 MERLIMONT/BEZINGHEM. 1^{er} forfait de Merlimont (mail du club). Homologué : MERLIMONT 0 – BEZINGHEM 3 par forfait. Amende 14€ à Merlimont.

FUTSAL D1A-50118.1 LONGUENESSE FUTSAL/WATTEN FUTSAL. 1^{er} forfait de Watten Futsal (mail du club). Homologué : LONGUENESSE FUTSAL 3 – WATTEN FUTSAL 0 par forfait. Match retour le 25/02/2021 à Longuenesse Futsal. Amende 22€ à Watten Futsal.

FUTSAL D1A-50120.1 OUTREAU FUTSAL/ARQUES FUTSAL. 2^{ème} forfait de Outreau Futsal (mail du club). Homologué : OUTREAU FUTSAL 0 – ARQUES FUTSAL 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Outreau Futsal.

FUTSAL D2A-50185.1 FRETHUN FUTSAL/ST OMER FUTSAL. 1^{er} forfait de St Omer Futsal. FRETHUN FUTSAL 3 – ST OMER FUTSAL 0 par forfait. Amende 22€ à St Omer Futsal. Match retour le 25/02/2021 à Frethun Futsal.

FUTSALD2A-50189.1 WIMILLE GAZEMETZ B/MONTREUIL. Dysfonctionnement de Foot2000 au niveau du report du match et bien que le match ait eu lieu mais dans des conditions anormales, la Commission décide de classer cette rencontre en match amical et transmet le dossier à la Commission Foot Diversifié pour date à fixer.

U19D1A-52164.1 CALAIS BEAU MARAIS/AUDRUICQ. 2^{ème} forfait de Calais Beau Marais. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 – AUDRUICQ 3 par forfait. Amende 23€ à Calais Beau Marais.

U19D1B-52193.1 ARQUES ES/GROUP.ST QUENTIN MAMETZ. 1^{er} forfait de Group.St Quentin Mametz. Homologué : ARQUES ES 3 – GROUP ST QUENTIN MAMETZ 0 par forfait. Amende 14€ à Group.St Quentin Mametz.

U19D1E-52278.1 ATTIN/DESVRES B. Réserves de Attin non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ATTIN 5 – DESVRES B 1. Amende 30€ à Attin.

U17D1D-52445.1 CALAIS HAUTS DE France/CALAIS GRAND PASCAL. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France. Homologué : CALAIS HAUTS DE France 0 – CALAIS GRAND PASCAL 3 par forfait. Amende 14€ à Calais Hauts de France.

U17D1D-52447.1 COQUELLES/RECQUES SUR HEM B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre sur la tablette. Homologué : COQUELLES 0 – RECQUES SUR HEM B 3 par pénalité. Amende 80€ à Coquelles.

U17D1E-52418.1 LE PORTEL STADE B/ST LEONARD. 1^{er} forfait de Saint Léonard. Homologué : LE PORTEL STADE B 3 – ST LEONARD 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Saint Léonard.

U17D1E-52419.1 WIMEREUX AS/ST MARTIN BOULOGNE. 2^{ème} forfait de Saint Martin Boulogne. Homologué : WIMEREUX 3 – ST MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Amende 23€ à St Martin Boulogne.

U15D1D-52698.1 CALAIS CATENA/CALAIS BEAU MARAIS. Match non joué suite à une suspicion de COVID à Calais Catena et par principe de précaution, le club ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U15D1G-52781.1 RECQUES SUR HEM/LONGUENESSE JS. 1^{er} forfait de Recques sur Hem. Homologué : RECQUES SUR HEM 0 – LONGUENESSE JS 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Recques sur Hem.

U14D1B-52587.1 BERCK AS/LUMBRES. 1^{er} forfait de Lumbres. Homologué : BERCK AS 3 – LUMBRES 0 par forfait. Amende 14€ à Lumbres.

U13 Nord D2A-53340.1 CALAIS HAUTS DE France B/BLEROT PLAGE. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club de Calais Hauts de France. Homologué : CALAIS HAUTS DE France B 0 – BLEROT PLAGE 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Hauts de France.

U13 Nord D3D-53422.1 LICQUES B/CALAIS GRAND PASCAL B. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club de Licques. Homologué : LICQUES B 0 – CALAIS GRAND PASCAL 3 par pénalité. Amende 10€ à Licques.

U13 Nord D4F-53479.1 GROUP.OPALE FOOT/CALAIS ENTENTE B. 2^{ème} forfait de Calais Entente B. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 3 – CALAIS ENTENTE B 0 par forfait. Amende minorée 9€ à Calais Entente.

U13 Est D4F-53643.1 HALLINES/SURQUES ESCOEUILLES (F) C. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club d'Hallines. Homologué : HALLINES 0 – SURQUES ESCOEUILLES (F) C 3 par pénalité. Amende 10€ à Hallines.

U13 Ouest D2A-54483.1 LE TOUQUET C/CONDETTE. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet. Homologué : LE TOUQUET C 0 – CONDETTE 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Touquet.

U13 Ouest D3C-54590.1 ST MARTIN BOULOGNE B/NEUFCHATEL. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club de Saint Martin Boulogne. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE B 0 – NEUFCHATEL 3 par pénalité. Amende 10€ à St Martin Boulogne.

U11 Nord D2B-53758.1 CALAIS HAUTS DE France B/COULOGNE. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club de Calais Hauts de France. Homologué : CALAIS HAUTS DE France B 0 – COULOGNE 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Hauts de France.

U11 Nord D3D-53815.1 CALAIS HAUTS DE France (F) D/BLERIOT PLAGE C. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club de Calais Hauts de France. Homologué : CALAIS HAUTS DE France (F) D 0 – BLERIOT PLAGE C 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Hauts de France.

U11 Est D2B-53962.1 HALLINES/LUMBRES B. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club d'Hallines. Homologué : HALLINES 0 – LUMBRES B 3 par pénalité. Amende 10€ à Hallines.

U11 Sud D1A-54794.1 LE TOUQUET/ETAPLES AS. 1^{er} forfait de Le Touquet. Homologué : LE TOUQUET 0 – ETAPLES AS 3 par forfait. Amende minorée 6€ à Le Touquet.

U11 Sud D2B-54130.1 LE TOUQUET B/GROUP.OPALE SUD B. Non envoi du scan feuille de match dans les 24H par le club le Touquet. Homologué : LE TOUQUET B 0 – GROUP.OPALE SUD B 3 par pénalité. Amende 10€ à Group.Opale Sud.

U11 Ouest D3F-54410.1 OSTROHOVE/LANDRETHUN LE NORD. 2^{ème} forfait de Landrethun le Nord. Homologué : OSTROHOVE 3 – LANDRETHUN LE NORD 0 par forfait. Amende 15€ à Landrethun le Nord.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret